



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/215
S/16508
27 avril 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 64 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 26 avril 1984, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous dire tout le prix que celui-ci attache à l'initiative personnelle que vous avez prise de façon si constructive et opportune et dont le fruit a été un rapport étayé de preuves sur l'utilisation criminelle par l'Iraq contre la République islamique d'Iran d'agents de guerre chimique malgré la réprobation universelle qui s'y attache; ce rapport constitue en fait le premier dossier solidement documenté qui ait été établi depuis l'adoption de la résolution 37/98 de l'Assemblée générale.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir faire distribuer votre rapport, qui a paru sous la cote S/16433, également comme document de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de la liste préliminaire 1/.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

* A/39/50.

1/ Voir A/39/210.

